

<https://www.paris-normandie.fr/id452202/article/2023-09-26/infanticide-dans-leure-la-direc...>

Par Paris-Normandie

10 min read

Infanticide dans l'Eure : la directrice de l'école maternelle, où était scolarisée la victime, suspendue

Suite à l'infanticide survenu dans la nuit du samedi 23 septembre au dimanche 24 septembre 2023 dans un domicile familial à Conches-en-Ouche, le rectorat de l'académie de Normandie a décidé de suspendre la directrice de l'école maternelle dans laquelle était scolarisée la petite Lisa, 3 ans, battue à mort.



Publié: 26 Septembre 2023 à 17h08 Temps de lecture: 2 min

L'information a été confirmée en milieu d'après-midi, quelques minutes après la fin du point presse, qui s'est tenu mardi 26 septembre 2023 au Palais de justice d'Évreux.

« *Le rectorat de l'académie de Normandie a décidé de suspendre la directrice de l'école maternelle à titre conservatoire et de diligenter une enquête administrative afin de faire la lumière sur la chaîne de signalement des faits par les services de l'Éducation nationale* », a fait savoir le rectorat.

« Actes de violence intrafamiliale extrêmement graves »

Cette décision fait suite au terrible drame qui s'est déroulé dans la nuit du samedi 23 septembre au dimanche 24 septembre 2023 dans un domicile familial à Conches-en-Ouche, dans l'Eure.

Une petite fille, prénommée Lisa, a été retrouvée en arrêt cardio-respiratoire. Elle n'a pas survécu aux tentatives de réanimation prodiguées par les sapeurs-pompiers et le Samu. La fillette aurait fêté ses 4 ans le 3 octobre prochain.

« La DSDEN de l'Eure et le rectorat de Normandie ont été informés lundi 25 septembre du décès, survenu dans la nuit du 23 au 24 septembre, d'une élève de 3 ans scolarisée en moyenne section à l'école maternelle Le Chêne-au-loup de Conches-en-Ouche. Selon les premières informations du parquet, ce décès fait suite à des actes de violences intrafamiliales extrêmement graves », précise-t-il.

Mise en place d'une cellule d'écoute

D'après le procureur d'Évreux Rémi Coutin, la fillette *« était absente de l'école toute la semaine précédant les faits »*. *« Le juge d'instruction va s'interroger sur le fait que la situation de cette petite fille, victime de violences régulières, n'a pas été signalée. Ni le parquet, ni la gendarmerie ni les services de l'aide sociale à l'enfance n'avaient été informés »*, a précisé le procureur lors du point presse.

Le grand-frère, âgé de six ans, était présent le soir des faits et a également subi des violences. Il a été confié aux services de l'aide sociale à l'enfance.

Le rectorat annonce dans le même temps la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique *« afin d'accompagner au mieux l'ensemble de la communauté éducative dans cette épreuve »*.

« Face à ce terrible drame, la rectrice Christine Gavini exprime sa très grande émotion et fait part de son immense tristesse », a ajouté le rectorat.

Lire aussi

Infanticide dans l'Eure : bouleversée, une connaissance du beau-père témoigne